

PROFESSEURS DE SPORT : CE QUE PROPOSE LE SGEN-CFDT

► **Des professeurs de sport agents de l'État**

Quel que soit leur cadre d'exercice, les professeurs de sport doivent avoir la garantie d'un exercice de leurs missions qui soit conforme à leur statut, mais aussi à leur position d'agent de l'État. Le lien entre les CTS et leurs directions doit être renforcé, se traduire par un accompagnement, leur fournir des ressources et surtout un soutien en cas de conflit avec leur fédération d'exercice.

► **Des perspectives pluriannuelles de recrutement de professeurs de sport**

Le Sgen-CFDT demande une gestion prévisionnelle des recrutements pour apporter une réponse planifiée, négociée, à la surcharge de travail dans les services et établissements. La modernisation de l'action publique doit passer par la recherche d'une meilleure efficacité des politiques, et non par des réductions de postes.

Le Sgen-CFDT revendique en particulier un recrutement de CAS en plus grand nombre, et la préservation de la spécificité de leurs missions dans les services.

► **Des parcours professionnels plus fluides**

Le déroulement de carrière des professeurs de sport doit permettre une meilleure articulation entre les différentes positions : CTS, CAS, formateurs, et ce, dès le concours, dont la réforme doit tenir compte de cette diversité des profils.

Le calendrier de ces concours doit être adapté aux calendriers des fédérations ou des services, notamment pour ne pas freiner les possibilités de mutation à la titularisation, et par la suite, il est essentiel que le mouvement favorise une vraie mobilité choisie.

► **Redonner du sens au champ d'intervention technique et pédagogique**

Pour le Sgen-CFDT, les missions des professeurs de sport s'exercent pour et auprès des usagers, tant au niveau de l'accompagnement que de l'attribution de moyens financiers, et ne doivent pas se réduire à une dimension purement régaliennne basée sur le contrôle et l'instruction de dossiers souvent déconnectés du terrain.

► **Préserver l'autonomie de projet des professeurs de sport**

En tant que personnel de catégorie A, les professeurs de sport doivent conserver une liberté d'analyse et d'expertise afin de rester force de proposition.

Le Sgen-CFDT défend l'idée d'une évaluation professionnelle formative pour tous les agents.

Des fiches de postes évolutives doivent permettre à l'agent de donner du sens à sa mission au fil du temps en lui garantissant une évaluation optimisée, et lui permettre de mieux se projeter sur sa carrière, dans une optique de progrès.

► **Une vision ouverte du métier et de la carrière**

Les professeurs de sport ressentent comme les personnels d'autres corps propres un appauvrissement de leurs perspectives de carrière, la sensation d'appartenir à un corps en voie de disparition à plus ou moins court terme.

Face à cette situation, il est tentant de réagir par un raidissement corporatiste. Le Sgen-CFDT refuse cette approche purement défensive. Les professeurs de sport peuvent devenir les managers, les ingénieurs et les développeurs de politiques mises en œuvre dans notre champ ministériel, mais aussi dans d'autres, interministériels, inter-fonctions publiques. Cette dynamique peut s'avérer profitable aux agents : le Sgen-CFDT préfère défendre leurs intérêts dans la construction de leur parcours professionnel, plutôt que de défendre une conception figée de leur métier.

► **Une formation continue pertinente**

Le Sgen-CFDT revendique une formation continue de qualité pour les professeurs de sport, car elle est essentielle pour faciliter leur mobilité professionnelle notamment lors de la transition entre un poste de CTS et un poste de CAS ou de formateur.

